

**PROCES VERBAL**  
**Réunion du Conseil Municipal du mardi 24 mars 2026**

**Date de la convocation**

le 19 mars 2026

**Date de l'affichage**

le 19 mars 2026

**Présents :**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes PEREIRA, OUIN, EVEN, HORCHOLLE, LALLIER, GHORAB, DELANNOY, MM. TESTARD, BLOND, ELIE, MARY, BAUDART,

**Excusés :**

Mrs FRANCOIS et FAUCHEUX

**Avait donné procuration :**

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART

**Secrétaire de séance :**

Mr ELIE

**A l'ordre du jour**

- Installation des commissions
- Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes
- Délégation de fonction et de signature aux Adjointes
- Nomination des Régisseurs (Fêtes et cérémonies : brocante, repas des aînés, marché de Noël, pêches rivière et étang, cantine/garderie)
- Nomination d'un garde pêche

**1 – Installation des commissions**

Monsieur le Maire remet aux conseillers un tableau où chacun se positionne dans les commissions.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le tableau des commissions ci-joint.**

**2 – Indemnité du Maire et des Adjointes**

Monsieur le Maire précise que suite à l'élection du Maire et des 4 Adjointes, il convient de fixer le montant de l'indemnité de fonction d'élus conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L.2123-23 et L.2511-35). Population de la commune d'Herchies est comprise entre 500 à 999 habitants.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

De fixer l'indemnité brute mensuelle du Maire à 44.30% de l'indice brut 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de fixer l'indemnité brute mensuelle de chaque Adjoint à 11.77% de l'indice 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le taux des indemnités de Maire et d'Adjoints ci-dessus énumérés.**

### **3 – Délégation de fonction et de signature au Maire et aux Adjoints**

Monsieur le Maire précise que suite à l'élection du Maire et des 4 adjoints il convient d'attribuer les délégations de signature à chacun.

Le Conseil Municipal donne :

#### Délégations au Maire :

**Monsieur Jean-Charles PAILLART - Maire,**

- Pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

#### Délégations supplémentaires au Maire :

- De passer des contrats d'assurance, la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les emprunts et opérations financières, passation, exécution et règlement des marchés publics, la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation des dons et legs, la fixation des reprises d'alignement, les déclarations préalables de travaux, les permis de construire en application d'un document d'urbanisme, les droits de préemption, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, de passer les contrats d'assurance, de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, gestion du personnel communal, sachant que ces points sont ensuite soumis pour validation au Conseil Municipal.

#### Délégation aux Adjoints :

**Madame Stéphanie PEREIRA - 1<sup>ère</sup> Adjointe,**

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires liées à la communication, les affaires sociales, scolaires et périscolaires et la vie associative, l'urbanisme
- Signer les mandats/titres et bordereaux

#### Délégations supplémentaires à la 1<sup>ère</sup> Adjointe :

- De passer des contrats d'assurance, la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, les emprunts et opérations financières, passation, exécution et règlement des marchés publics, la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, l'acceptation des dons et legs, la fixation des reprises d'alignement, les déclarations préalables de travaux, les permis de construire en application d'un document d'urbanisme, les droits de préemption, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, de passer les contrats d'assurance, de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, gestion du personnel communal, sachant que ces points sont ensuite soumis pour validation au Conseil Municipal.

**Monsieur Aurélien TESTARD - 2<sup>ème</sup> Adjoint,**

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires liées aux bâtiments, biens communaux, voirie, cadre de vie, équipements et l'urbanisme
- Signer les mandats/titres et bordereaux

**Madame Fabienne OUIN - 3<sup>ème</sup> Adjointe,**

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires liées à la gestion administrative et financière, l'urbanisme
- Signer les mandats/titres et bordereaux

**Monsieur Jean-Pierre BLOND - 4<sup>ème</sup> Adjoint,**

- Officier de l'Etat Civil
- Etudier et rapporter les affaires liées aux fêtes et cérémonies et l'urbanisme
- Signer les mandats/titres et bordereaux

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les délégations de fonction et de signatures ci-dessus énumérées.**

**4 – Nomination des Régisseurs (Fêtes et cérémonies : brocante, repas des aînés, marché de Noël, pêches rivière et étang, cantine/garderie)**

Monsieur PAILLART précise la nécessité de nommer des Régisseurs pour :

- **Fêtes et cérémonies : brocante, repas des aînés, marché de Noël**

Candidats postulants et élus :

Amélie HORCHOLLE : régisseuse titulaire

Christine DELANNOY : régisseuse suppléante

- **Pêches rivière et étang**

Candidats postulants et élus :

Gilles MARY : régisseur titulaire

Marc FRANCOIS : régisseur suppléant

- **Cantine/garderie**

Candidats postulants et élus :

Benoit ELIE : régisseur titulaire

Amélie HORCHOLLE : régisseuse suppléante

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme les personnes ci-dessus énumérées au poste de Régisseurs.**

## **5 – Nomination d'un garde pêche**

Monsieur PAILLART précise que Monsieur Benoit ELIE veut mettre fin à ses fonctions de garde pêche.

Monsieur Gilles MARY se propose candidat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Monsieur Gilles MARY garde pêche sur le territoire de la commune d'Herchies. Une formation lui sera proposée à la charge de la mairie.**

La séance est levée à 20 heures 30.